

COMMUNE DE REYERSVILLER

COMPTE RENDU

Arrondissement de
Sarreguemines

Conseillers
en fonction :
11

Conseillers
Présents : 11

Excusé : /

Absent : /

Séance du 16 juin 2020

Sous la Présidence de : Mme WEY Joëlle

Mmes : BLIN Véronique, CLETON Annick, LETZELTER Géraldine,
MM : BICHLER Didier, FATH Christian, BOLITT David, D'ANNA Mickaël, FIEVET
Raphaël, SIEBERING Jacky, VAN DER MEERCH Luc

Point supplémentaire à l'ordre du jour.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Extension urbaine - vente d'une parcelle à Monsieur et Madame KARABULUT Tugrul.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

Point n°1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mai 2020.

Madame le Maire rappelle les points délibérés à l'ordre du jour de la séance du 29 mai dernier.

Après acceptation, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la séance du 29 mai 2020, est adopté.

Point n°2 – Attribution de subventions aux associations.

1- Attribution d'une subvention à l'Association Sports et Loisirs de Reyersviller

Madame le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention de fonctionnement de l'ASLR (Association Sports et Loisirs de Reyersviller) au titre de la saison 2020/2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour et 5 abstentions :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 760,00 euros à l'ASLR,
- d'autoriser Madame le Maire à prévoir cette somme au budget primitif 2020,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Attribution d'une subvention au Club 2000

Madame le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention de fonctionnement du Club 2000 au titre de la saison 2020/2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour et 1 abstentions :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 380,00 euros au Club 2000,
- d'autoriser Madame le Maire à prévoir cette somme au budget primitif 2020,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Point n°3 – Taxes directes locales.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020 et rappelle pour mémoire les taux appliqués en 2019 :

Taxe d'habitation	8,02 %
Taxe foncière (bâti)	10,41 %
Taxe foncière (non-bâti)	105,35 %

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide de maintenir inchangé le taux des taxes pour l'année 2020.

Point n°4 – Budget primitif 2020 – Commune (209).

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire examine le budget primitif 2020 de la Commune.

L'assemblée délibérante, après débat, accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	372.355,16 €
Recettes de fonctionnement	372.355,16 €
Dépenses d'investissement	201.253,03 €
Recettes d'investissement	201.253,03 €

Point n°5 – Budget primitif 2020 (M14) – Lotissement (261).

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire examine le budget primitif 2020 de l'extension urbaine (Lotissement (M14)).

L'assemblée délibérante, après débat, accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	184.017,36€
Recettes de fonctionnement	184.017,36€
Dépenses d'investissement	67.688,89 €
Recettes d'investissement	67.688,89 €

Point n°6 – Budget primitif 2020 (M49) – Service EAU (254).

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire examine le budget primitif 2020 du service EAU (M49).

L'assemblée délibérante, après débat, accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	38.450,00€
Recettes de fonctionnement	38.450,00€
Dépenses d'investissement	43.516,47 €
Recettes d'investissement	43.516,47 €

Point n°7 – Sécurisation du carrefour du lotissement.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis la création de l'extension urbaine aucun panneau de signalisation n'a été installé au carrefour de la rue des Chevreuils / allée des Chênes. Afin de remédier à la dangerosité de la vitesse excessive de certains véhicules qui transitent par ce carrefour, il est proposé de placer un panneau réglementaire « STOP » et de peindre la bande blanche s'y afférent à la sortie de la rue des Chevreuils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 1 une voix contre, décide l'implantation de la signalisation (achat et pose) pour la sécurité du carrefour.

Point n°8 – Tarifs chauffage collectif.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le prix du Kilowatt, fixé à 0,03euros et facturé à l'ensemble des foyers, ERP et bâtiments publics raccordés sur la chaufferie collective n'a jamais été révisé.

Le prix d'achat des plaquettes qui alimentent la chaufferie étant passé de 14,00euros HT le m3 en 2019 à 26,15euros HT le m3 en 2020 ; il est proposé d'augmenter le prix du Kilowatt à 0,05euros.

Elle expose également aux membres du conseil qu'aucune convention de partenariat n'a été mise en place entre la Commune et ces différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 2 abstentions, décide :

- d'augmenter le prix du Kilowatt de 0,03euros à 0,05euros.
- la mise en place d'une convention entre la Commune, les deux logements situés au 83 rue de Lambach, les deux logements situés au 80 rue de Lambach, le bâtiment situé au 27 rue Principale, l'Eglise et le Presbytère situés rue de l'Eglise.

Point n°9 – Extension Urbaine – Vente de terrain à Madame KARABULUT Leyla.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante la demande de Monsieur et Madame KARABULUT Tugrul qui souhaitent acquérir un terrain à bâtir en zone d'extension urbaine (ZEU).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 3 contre, de vendre à Monsieur et Madame KARABULUT Tugrul, demeurant 16 rue de la 100^{ème} Division US 57230 BITCHE, la parcelle cadastrée section A n°3466 (lot 31) d'une contenance totale de 9,22 ares au prix de 2.900,00 euros TTC l'are, soit 26.738,00 euros TTC (Vingt-six mille sept cent trente-huit euros) ;

Dit que l'acte de vente se fera en l'étude de Maître WAGNER-OLIER, Notaire à BITCHE;

Dit que la vente a lieu aux conditions et charges prévues au règlement du PLUi ;

Dit que l'acquéreur devra construire sur la parcelle cédée une maison d'habitation;

Dit que l'acquéreur ne pourra aliéner le terrain en cas de non construction sans l'assentiment préalable du Conseil Municipal sous peine de nullité de l'aliénation;

Dit que la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la commune de REYERSVILLER, si dans un délai de quatre ans de la date de vente les travaux de construction ne sont pas achevés;

Dans tous les cas, l'acquéreur en défaut ne pourra prétendre qu'au remboursement du prix d'acquisition, minoré de 20%, à l'exclusion de tous intérêts et frais quels qu'ils soient ;

Demande en garantie de ces stipulations l'inscription du droit de résolution au Livre Foncier à la charge du terrain cédé ;

Charge le Notaire à inscrire ladite clause dans l'acte de vente ;

Donne au Maire ou à son représentant tous les pouvoirs nécessaires pour signer l'acte de vente, pour consentir les mainlevées et cessions d'antériorités des droits à la résolution qui seront inscrits au Livre Foncier.

RECAPITULATIF DES POINTS

Point supplémentaire à l'ordre du jour.

Point n°1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mai 2020.

Point n°2 – Attribution de subventions aux associations

Point n°3 – Taxes directes locales

Point n°4 – Budget primitif 2020 – Commune (209).

Point n°5 – Budget primitif 2020 (M14) – Lotissement (261).

Point n°6 – Budget primitif 2020 (M49) – Service EAU (254).

Point n°7 – Sécurisation du carrefour du lotissement.

Point n°8 – Tarifs chauffage collectif.

Point n°9 – Extension Urbaine – Vente de terrain à Madame KARABULUT Leyla.

WEY Joëlle	BLIN Véronique
BICHLER Didier	FATH Christian
BOLITT David	CLETON Annick
D'ANNA Mickaël	FIEVET Raphaël
LETZELTER Géraldine	SIEBERING Jacky
VAN DER MEERSCH Luc	